



**CONSEIL
DE LA
CULTURE**

RÉGIONS DE QUÉBEC
ET DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

BILAN

DÉMARCHE DE CONCERTATION DU
CONSEIL DE LA CULTURE EN
CHAUDIÈRE-APPALACHES

JUIN 2021



*DANS LE CADRE DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2019-2023 -
POUR UN LEADERSHIP COHÉSIF ET INNOVANT EN CULTURE*

Le *Bilan de la démarche de concertation du Conseil de la culture en Chaudière-Appalaches* est le premier de trois documents qui répertorient et présentent la démarche de développement culturel du Conseil de la culture en Chaudière-Appalaches.

1. État de la situation et diagnostic du milieu culturel en Chaudière-Appalaches

En 2014, le Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches, conjointement avec la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du MCC, menait une consultation, réunissant 120 participant·e·s, sur le milieu culturel en Chaudière-Appalaches. Son diagnostic a amené le Conseil de la culture à renforcer son mandat dans la région. À titre de rappel, parmi les multiples facteurs favorisant les arts, la culture et le patrimoine, on remarquait le bassin potentiellement élevé de consommateur·trice·s d'art et de culture ([Conseil de la culture, 2014 : 3](#)). Néanmoins, une désignation de la région en tant que « périphérique » ainsi qu'un soutien financier en culture nettement inférieur de la part des municipalités ont amené la région à être défavorisée sur le plan culturel (*ibid.*).

À la suite de cet exercice de consultation en 2014 et en prévision de sa planification stratégique de 2019-2023, le Conseil de la culture a fait intervenir son conseil d'administration et a déployé une démarche de consultation auprès de ses membres, ce qui a mené à la réalisation d'un rapport. Dans ce document, on peut notamment y lire que le « Conseil de la culture est fortement interpellé quant à la promotion de la culture comme axe de développement régional et municipal. Les ressources actuelles ne permettent pas d'assumer pleinement ce rôle auprès des partenaires et plus particulièrement auprès des municipalités. Une présence accrue dans les territoires et un rôle-conseil plus affirmé auprès des institutions et organismes permettraient de mieux faire connaître les avenues démontrant les impacts de la culture dans le développement, incluant les impacts économiques. Les municipalités de plus petite taille, disposant moins de ressources, bénéficieraient d'un soutien externe pour mieux exercer leur rôle de créateur de culture » ([Conseil de la culture, 2019 : 10](#)).

Si le Conseil de la culture exerce ses mandats avec une vision globale des deux territoires qu'il dessert, il remarque toutefois que « [d]ans la Chaudière-Appalaches, les créateurs sont plus isolés et participent beaucoup moins aux travaux du Conseil. Les municipalités ont besoin d'appui pour développer et adapter les politiques culturelles. L'accessibilité aux équipements culturels a besoin d'être améliorée. La promotion de la culture pour les populations éloignées et moins scolarisées présente un défi majeur, surtout dans les secteurs limitrophes des deux régions » (*ibid.* : 20).

À la lumière de la consultation de 2014 et de sa planification stratégique 2019-2023, non seulement le Conseil de la culture constate les besoins en Chaudière-Appalaches, mais se donne un défi, celui d'intensifier sa présence sur le territoire, « compte tenu de la croissance de la région et du nombre élevé d'artistes et de travailleurs culturels moins représentés actuellement au sein des diverses tables disciplinaires » (*ibid.* : 14).

2. Orientations du Conseil de la culture

Compte tenu de la planification stratégique 2019-2023, de la croissance de la région, d'un ajustement budgétaire du ministère de la Culture et des Communications et de la demande des membres de Chaudière-Appalaches d'obtenir une meilleure représentation, un nouveau poste d'agent·e de développement territorial a été créé au sein du Conseil de la culture. Par

cette action, le Conseil souhaite intensifier sa présence dans la région. Le mandat de l'agent·e de développement est :

- d'être présent·e et de soutenir les membres en assurant un rôle-conseil;
- de favoriser le développement culturel sur le territoire de Chaudière-Appalaches;
- de faire connaître les services du Conseil de la culture;
- de réaliser des actions de sensibilisation;
- de promouvoir la culture comme un axe de développement économique auprès des municipalités;
- de contribuer à la réflexion sur la mission et la gouvernance du Conseil.

2.1. La grande tournée téléphonique de Chaudière-Appalaches

En 2019, le premier mandat de l'agent·e a été d'effectuer une tournée téléphonique des membres du Conseil de la culture en Chaudière-Appalaches. Le but de cette tournée était de prendre contact avec les membres de la région de Chaudière-Appalaches.

2.1.1. Méthodologie

Lors de cette tournée téléphonique, sur les 80 membres contacté·e·s, 26 étaient des individus et 54 des représentant·e·s des organismes. Au total, 74 des 80 membres visé·e·s par la tournée téléphonique ont été rejoint·e·s. En complément, quatre organismes non membres ont été contactés pour prendre le pouls en regard de certains domaines. Les membres ont répondu à un questionnaire téléphonique. Celui-ci comprenait neuf questions à développement qui traitaient des besoins particuliers et des enjeux qui touchent les artistes, les organismes et la région.

2.1.2. Objectifs

Le but principal de la tournée téléphonique était d'informer les membres en Chaudière-Appalaches de la création du nouveau poste d'agent·e de développement territorial ainsi que de faire connaître la personne qui occupe ce poste. Les objectifs étaient :

- de connaître les membres (les services offerts, leurs forces, les défis et enjeux rencontrés) ainsi que leurs partenaires d'affaires;
- d'être informé sur les projets culturels en cours de développement;
- d'écouter les besoins et les propositions des membres sur ce que le Conseil et/ou l'agent·e de développement territorial pourraient faire pour soutenir le développement culturel de la région (actions pour favoriser l'accessibilité à la culture, la visibilité et la professionnalisation des artistes, etc.);
- de présenter les services offerts par le Conseil (formations, conseils, représentation, assurances, réseautage, projets régionaux, pour n'en nommer que quelques-uns).

2.1.3. Résultats

Un bilan de la tournée téléphonique a été produit de manière à proposer 28 constats communs pour la région de Chaudière-Appalaches. À partir de ce bilan, une concertation s'est mise en place afin de valider avec le milieu culturel de Chaudière-Appalaches des orientations à

prioriser pour un développement culturel de la région. En janvier 2021 a eu lieu l'activité *Action concertée pour le développement culturel de Chaudière-Appalaches*.

2.2. L'Action concertée pour le développement culturel de Chaudière-Appalaches

Le 27 janvier 2021, le Conseil de la culture a tenu l'événement *Action concertée* qui visait à réunir les principaux et principales culturel·le·s et territoriaux de Chaudière-Appalaches autour de la création d'un plan d'action pour le développement culturel et artistique de la région. Riche en réflexions et en échanges, cette matinée de concertation a permis aux quelques 80 participant·e·s – des artistes, représentant·e·s d'organismes artistiques, agent·e·s de développement culturel, élu·e·s ou représentant·e·s municipaux du territoire – de dégager 10 constats sur 28 comme étant prioritaires et autour desquels la conseillère en développement culturel pour la région de la Chaudière-Appalaches, ainsi que l'équipe du Conseil, devaient concentrer leurs prochains efforts et actions.

Les objectifs de cette rencontre étaient de l'ordre de trois :

- créer une adhésion commune à des enjeux présents sur le territoire;
- prioriser dix constats à mettre en action pour la région;
- réfléchir et proposer des actions concrètes pour agir en Chaudière-Appalaches.

Essentiellement, si les 28 constats établis lors de la tournée téléphonique provenaient du milieu, il était maintenant temps de les valider en groupe. Cette étape était pour le moins cruciale afin d'adhérer à une vision commune des enjeux concrets de la région, et, par la suite, pour établir des actions axées vers des résultats empiriques. Pendant la matinée, les participant·e·s ont reconnu et adhéré en groupe aux constats et en ont même ajouté deux autres.

La deuxième activité s'est concentrée à établir des priorités, parmi les 30 constats, qui sont réalistes dans leur exécution à court et à moyen terme quant au développement culturel de la région. Les participant·e·s ont alors convenu que le travail du Conseil et du milieu culturel en C. A. devait proposer des actions pour aborder ces enjeux.

Une fois terminées l'adhésion et la priorisation des constats, il était temps d'impliquer les participant·e·s dans le processus de réflexion et de les amener à proposer des pistes d'action pour chacun des dix constats prioritaires¹. Ceux-ci se sont alors transformés en chantiers sur lesquels il faut se pencher collectivement. Aux fins de cette activité de concertation, il s'est dégagé plusieurs réflexions concernant les priorités pour la région de Chaudière-Appalaches ainsi que des pistes d'actions très pertinentes.

Un plan d'action découlant de cette activité est en cours de réalisation. Il s'agit de la prochaine étape de la démarche entamée pour favoriser le développement culturel en Chaudière-Appalaches.

¹ Pour prendre connaissance des dix constats prioritaires qui ont émergé de cette activité, vous pouvez consulter le document intitulé *Collecte d'information – Démarche de concertation du Conseil de la culture en Chaudière-Appalaches*.